



**BET**   
URBANISME

BETU, bureau spécialisé en urbanisme et cartographie numérique, est composé d'une équipe d'urbanistes, de techniciens et de cartographes.

Cette composition nous permet de répondre sur des projets aussi divers que : l'urbanisme réglementaire, la planification urbaine, les études d'intégration paysagère et architecturale, la cartographie numérique et les systèmes d'information géographique.

Notre rayon d'action s'étend sur l'ensemble du sud de la France.



- Urbanisme réglementaire - planification territoriale ..... 4 à 7
- Schéma directeur - étude urbaine ..... 8 à 11
- Dossiers réglementaires ..... 12 à 16
- Réorganisation de la voirie communale ..... 17 à 19
- Cartographie numérique et systèmes d'information géographique ..... 20 et 21
- Environnement ..... 22 et 23

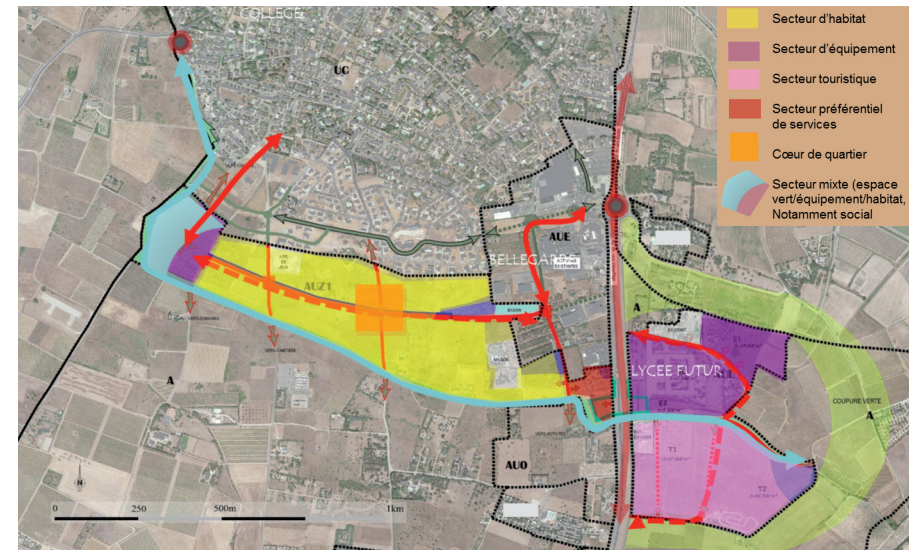
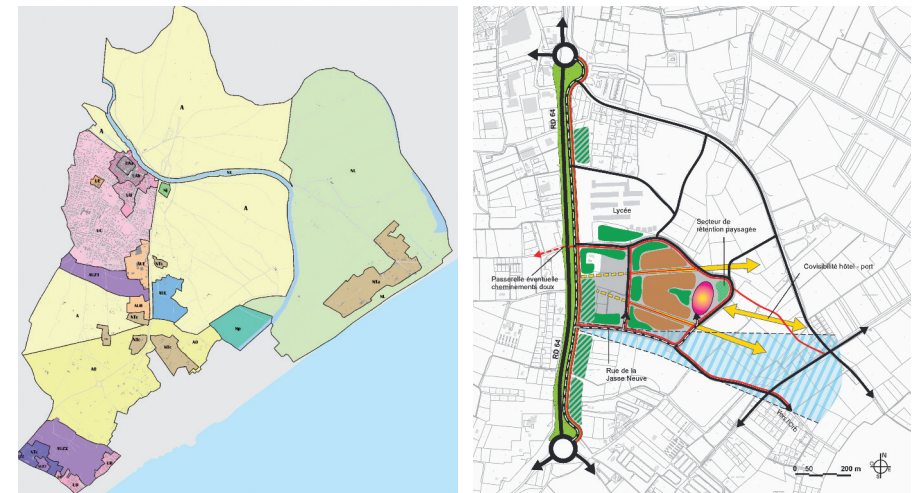


URBANISME RÉGLEMENTAIRE - PLANIFICATION URBAINE

<b>Nombre d'habitants</b>	6 785 habitants en 2010.
<b>Superficie</b>	2 745 hectares.
<b>Localisation</b>	Commune littorale. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, ainsi que du SCoT du Biterrois.
<b>Objet</b>	Révision générale du POS et sa transformation en PLU, menée avec le bureau d'études Biotope, spécialisé dans les études environnementales (faune, flore, habitats, milieux naturels).
<b>État d'avancement</b>	Approbation en septembre 2011.

## OBJECTIFS DE LA COMMUNE

- Créer une nouvelle zone d'habitat.
- Faire émerger un pôle touristique entre la ville et son port, en lien avec le lycée Marc Bloch axé sur le thermo-ludisme.
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels fragiles de bord de mer.



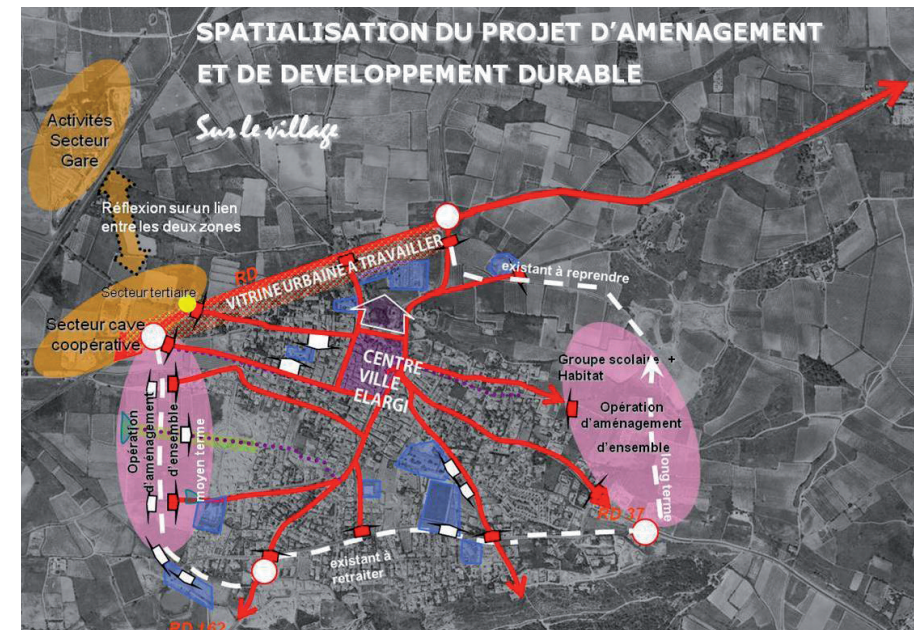
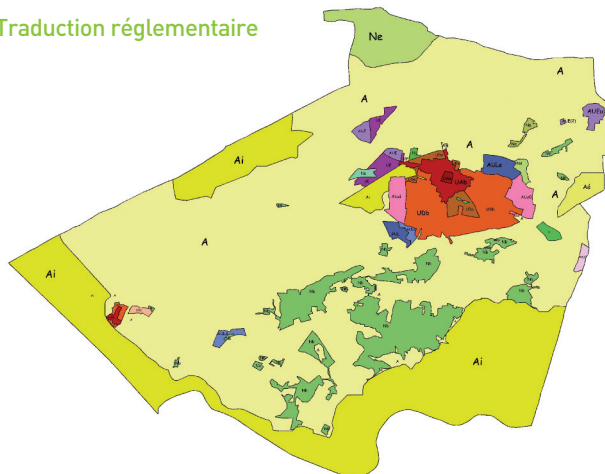
<b>Nombre d'habitants</b>	3 526 habitants en 2009.
<b>Superficie</b>	2 974 hectares.
<b>Localisation</b>	Commune périurbaine de Béziers avec laquelle elle interagit fortement, elle est aussi située à dix-huit kilomètres au nord-est de Narbonne. Elle fait partie de la Communauté de Communes la Domitienne et a intégré le SCoT du Biterrois.
<b>Objet</b>	Révision générale du POS et sa transformation en PLU, menée avec l'Agence MTDA, chargée de l'évaluation environnementale.
<b>État d'avancement</b>	Approbation en mai 2012.



## OBJECTIFS DE LA COMMUNE

- Soutenir l'activité commerciale locale et développer un secteur tertiaire de centre d'affaires.
- Conforter la politique de mixité sociale en termes de typologies d'habitat et de formes urbaines.
- Améliorer les conditions de déplacement en intégrant des liaisons douces, en créant une voie structurante au sud et en travaillant la vitrine urbaine au nord.
- Conserver le patrimoine naturel de la commune en réorientant les zones d'extensions urbaines.

## Traduction réglementaire



**Nombre d'habitants** 1251 habitants en 2011.

**Superficie** 2 242 hectares

**Localisation** Commune d'arrière pays héraultais. Elle fait partie du Syndicat Mixte de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault ainsi que de la Communauté de Communes Vallées de l'Hérault, dont le SCoT est en cours d'élaboration.

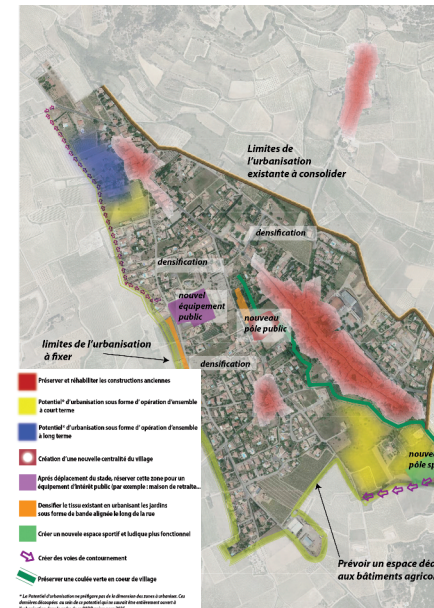
**Objet** Révision générale du POS et sa transformation en PLU, menée avec le bureau d'études AquaConseils, chargé de l'évaluation environnementale.

**État d'avancement** Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) lancé en septembre 2014.

## OBJECTIFS DE LA COMMUNE

- Limiter l'urbanisation au sein des zones déjà ouvertes dans le POS, excepté pour l'espace sportif et public, prévu en entrée de village.
- Pérenniser la dynamique viticole.
- Impulser une gestion durable du bâti et espaces agricoles, en partenariat avec l'INRA et le Pays Cœur d'Hérault.
- Promouvoir des pratiques durables.
- Initier un inventaire patrimonial de la commune avec les Services Régional de l'Inventaire.
- Conserver le patrimoine paysager (immeubles, façades, murets...), architectural ou naturel au titre de l'article L 123-1-5 du code de l'urbanisme.

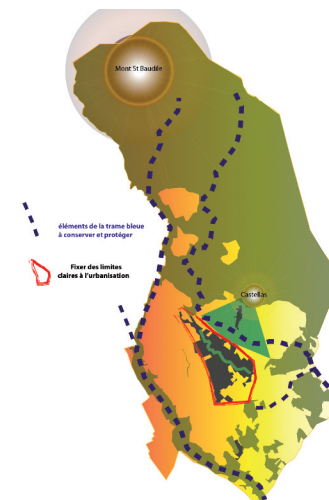
## Schéma de principe du PADD : Urbaniser sans s'étaler



## Dents creuses et résiduels constructibles du POS



## Le Castellans : un patrimoine touristique communal



## Schéma de principe du PADD : Préserver le socle environnemental





SCHÉMA DIRECTEUR - ÉTUDE URBAINE



## Maîtrise d'ouvrage

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.  
Études prospectives d'aménagement.

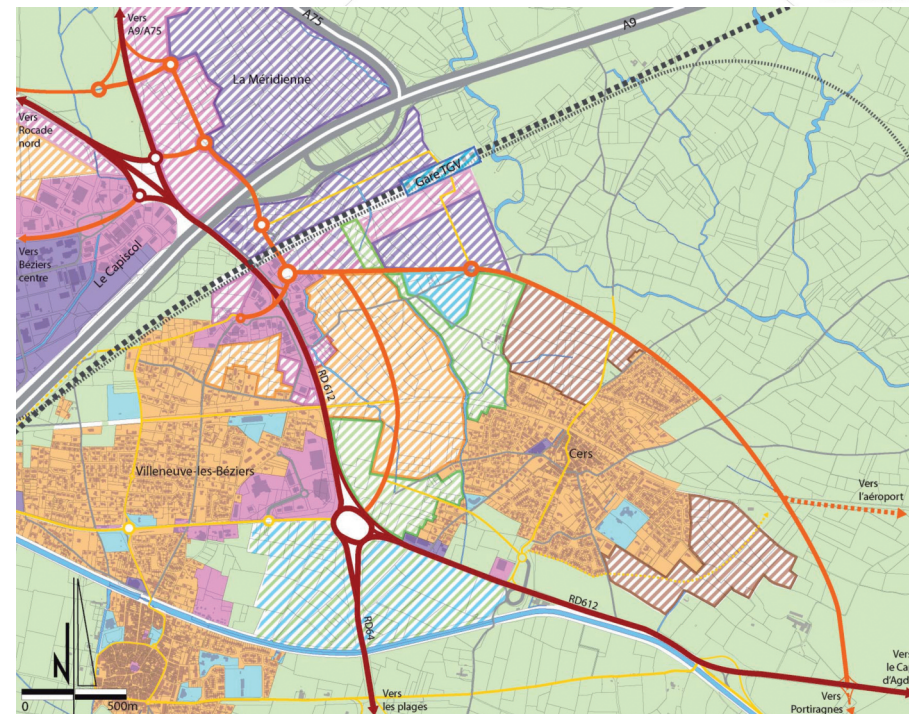
## Localisation

Partie Nord des communes de Cers et de Villeneuve-lès-Béziers, au Sud de l'autoroute A9.

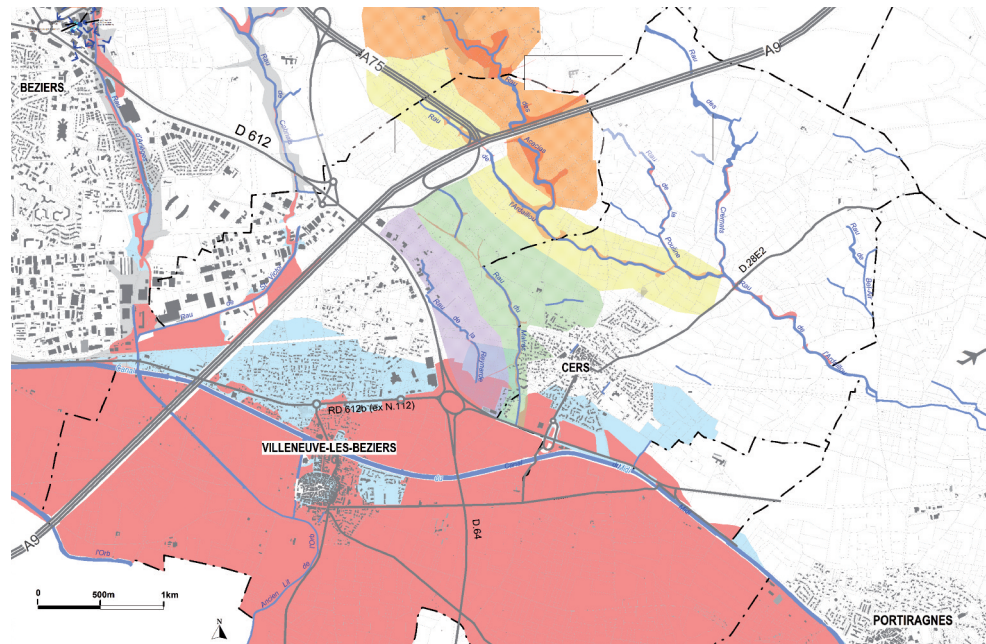
## Date

2012.

La CABM a confié la réalisation du schéma du secteur gare TGV, qui avait pour objet l'étude de l'implantation de la gare TGV de la future LGV, dans le secteur du Biterrois. Elle devait également traiter les domaines de la desserte accessibilité, de la valorisation économique, de l'organisation d'un projet urbain, en prenant en compte les contraintes et contingences du projet, dont l'analyse des contraintes techniques, notamment hydrauliques.



Voies routières	Voies ferrées	Fonctions
Autoroute	Voie ferrée existante	Commerce
Voie grand transit	Projet de déviation ligne classique	Commerce en projet
Voie structurante et axe TC	Projet de LGV	Activités
Voie complémentaire	Projet de gare LGV/ ligne classique	Activités en projet
Autres voies		Habitat
		Habitat en projet
		Équipements
		Équipements en projet
		Espaces naturels ou paysagers
		Espaces naturels ou paysagers en projet
		Réserves foncières



Limites de commune	BASSINS VERSANTS :
Limite de commune	Bassin versant des Acacias 160ha Q100 = 45m³/s
Périmètre de ZAD	Bassin versant de l'Ardailiou
Zone inondable Rouge	Bassin versant du Maïrec
Zone inondable Bleue	Bassin versant de la Reynarde
Zone de précaution (PPRI de Béziers uniquement)	

**Maîtrise d'ouvrage** Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.  
Études prospectives d'aménagement.

**Établir un diagnostic stratégique** diagnostic, enjeux, scenarii, projet.

**Date** 2014.

La CABM a lancé un schéma d'aménagement sur un secteur stratégique, à la confluence du site des 9 écluses sur le Canal du Midi, et de l'Orb.

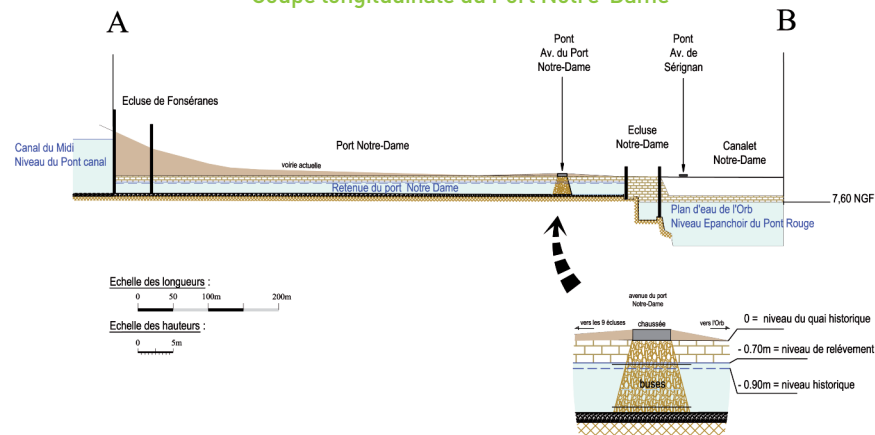
## LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

**Un palimpseste** Réhabiliter les quais en retrouvant leurs pavages originels, leurs niveaux d'origine et leurs éléments constitutifs. Conserver la lisibilité et la cohérence du front bâti sur le bassin. Retrouver les premières limites parcellaires de 1750 entre les propriétés agricoles. Celles-ci dessinent les circulations douces, internes au quartier.

**Un site vitrine** Dégager des perspectives visuelles sur le centre historique et les écluses. Traiter qualitativement les cinquièmes façades (toits) et les espaces publics.

**Un espace d'articulation** Entre ruralité et urbanité, entre vie touristique et vie citadine.

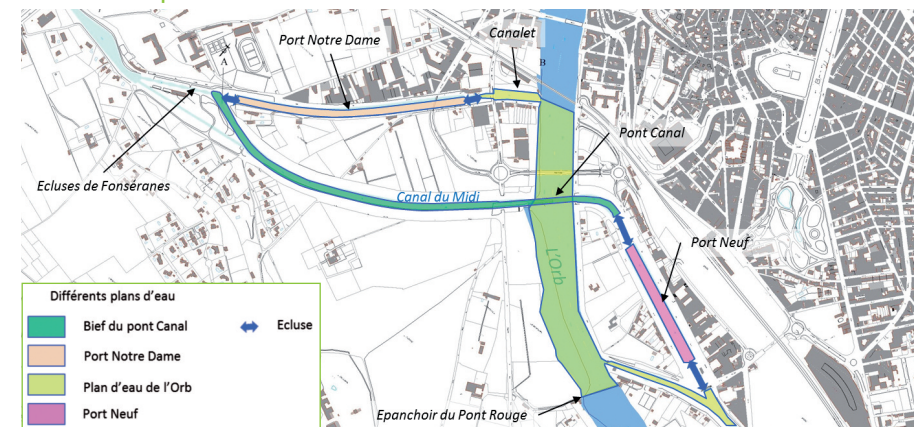
### Coupe longitudinale du Port Notre-Dame



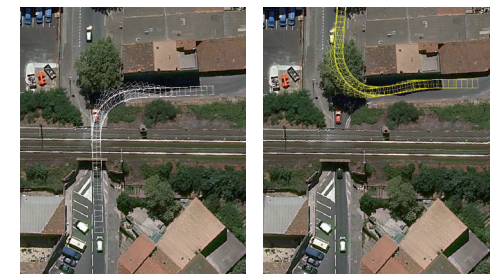
### Scénario d'aménagement retenu



### Évolution du quai Port Notre-Dame



### Epure de giration d'un bus au débouché actuel de la rue des écluses sur l'avenue du Port Notre-Dame







DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES

- Maîtrise d'ouvrage** Commune de Gruissan.  
Zone d'Aménagement Concerté de type éco-quartier à destination d'habitat.
- Superficie** 42 hectares.
- Mission** Dossier de création. En collaboration avec Cereg ingénierie, Cabinet Barbanson Environnement, Marc Richier paysager, Atelier Concept Architecte et BEI Infrastructures.
- Date** Démarrage des études en avril 2014.

Dans le cadre de son développement, la Commune de Gruissan a choisi de prévoir une extension urbaine dans le quartier la Sagne, au nord du centre ancien et du port, en continuité du tissu bâti.

Cet espace de 42 ha, constitue la seule opportunité d'aménagement t de développement urbain du village.

Suite aux études préalables, la commune a choisi de réaliser l'opération sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), qui associera logements, équipements, commerces, parc et espaces publics, jardins familiaux et agriculture. L'objectif est d'assurer une urbanisation harmonieuse conciliant mixité urbaine et sociale, valorisation du cadre de vie, et préservation de la richesse environnementale, dans un esprit de développement durable et de gestion des risques.

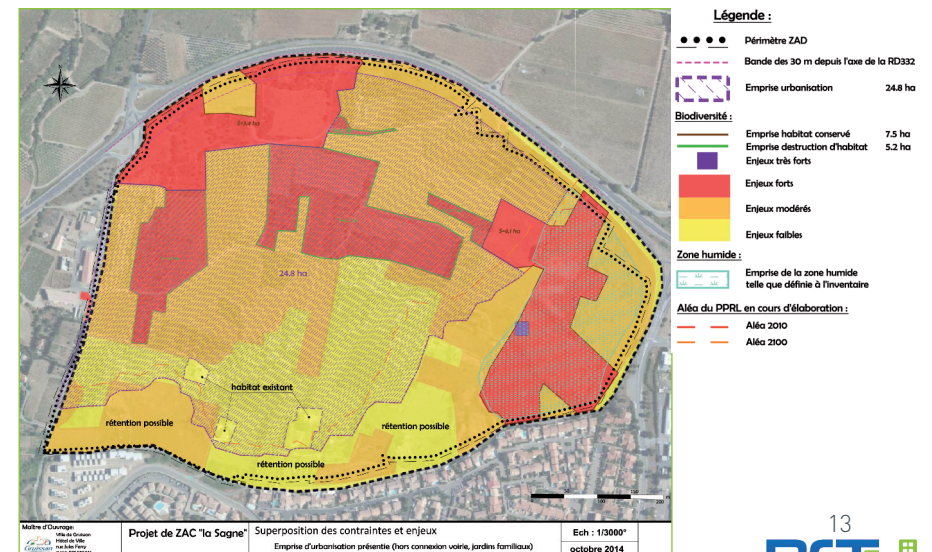
A partir des volontés municipales, des enjeux urbains, viaires, paysagers et environnementaux, le projet d'aménagement sera précisé.

Outre une conception viaire et urbaine rigoureuse, l'accent sera mis sur le traitement paysager, architectural et environnemental, sur les aspects hydrauliques, sur les contraintes de la Loi Littoral, en s'appuyant sur des éléments techniques et financiers concrets.

## Plan paysagé du projet



## Superposition des contraintes et enjeux - proposition d'un périmètre d'urbanisation

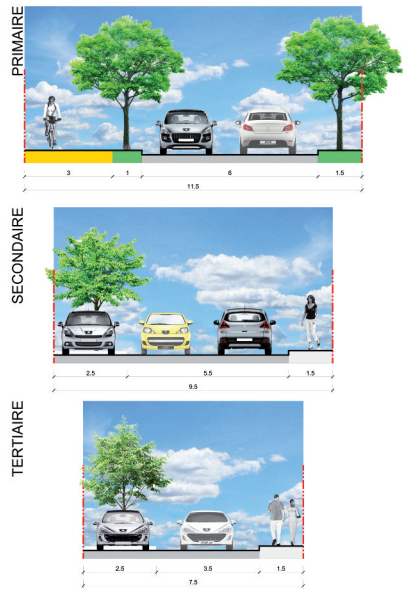
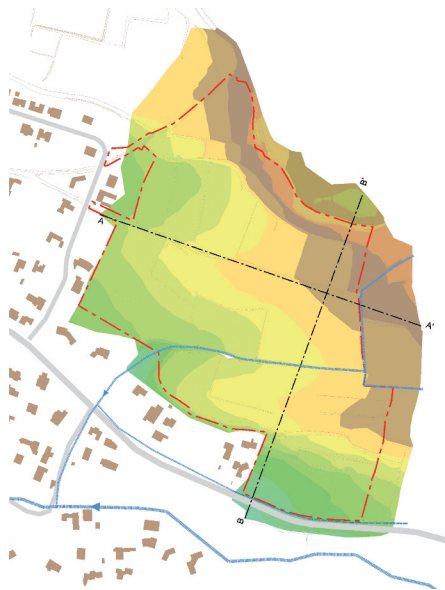


- Maîtrise d'ouvrage** Hectare.  
Zone d'Aménagement Concerté à destination d'habitat.
- Superficie** 13,3 hectares.
- Mission** Études préalables, avant-projet sommaire (études de faisabilité et schéma d'intention), dossier de création, dossier loi sur l'eau, dossier de réalisation.  
En collaboration avec Lindénia pour le "Volet milieux naturels, faune, flore" de l'Étude d'impact du dossier de création.
- Date** Dossier de réalisation en cours.

La municipalité de Nissan-lez-Ensérune envisage la création d'un nouveau secteur d'habitat, en continuité de la zone déjà urbanisée, à l'Est du village. Afin de maîtriser cette urbanisation nouvelle, la procédure de ZAC a été choisie. Par cette opération, la commune souhaite développer un quartier d'habitat offrant mixité sociale et diversité des formes urbaines.

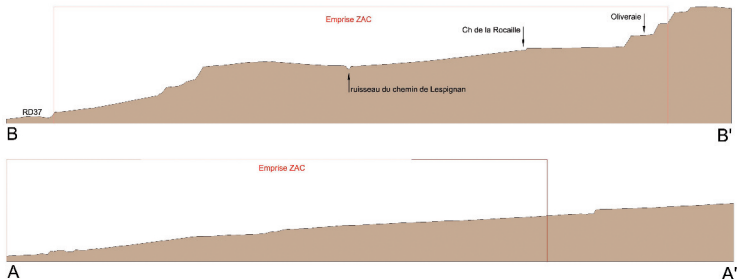
Par son positionnement, elle doit constituer une façade urbaine insérée dans son environnement urbain, paysager et naturel. L'opération s'inscrit dans un projet d'aménagement global, avec la création d'un secteur d'équipements publics et d'une voie structurante transversale.

Dans le cadre de son plan de composition, la ZAC Enjalbert se traduit par des zones d'habitat, des espaces verts et des équipements de viabilité, tel que le boulevard urbain, maillon de la voie de contournement viaire, destinée à désengorger le centre et à fluidifier la circulation du bourg. La création de cheminements piétons et cycles en relation avec le bourg, le secteur des futurs équipements publics et les espaces naturels périphériques s'inscrivent en faveur de la qualité de vie et de la sécurisation du site.



Superposition des contraintes et enjeux  
Proposition d'un périmètre d'urbanisation

- Légende**
- Espaces publics**
    - Voirie
    - cheminement Piétons/cycles
    - trottoirs
    - Espaces verts
  - Espaces privés**
    - Social : 54 logements
    - Groupés : 34 logements
    - Individuels : 182 logements
    - Total : 270 logements**



**Maîtrise d'ouvrage** SNC Bel Ami.  
Zone d'Aménagement Concerté à destination d'habitat et d'équipements publics.

**Superficie** 28 hectares.

**Mission** Études préalables avec études techniques de voiries et réseaux divers, avant-projet, projet, dossier de consultation des entreprises, direction d'exécution des travaux et assistances aux opérations de réception ; ainsi que les dossiers de création et de réalisation, et déclaration d'utilité publique.

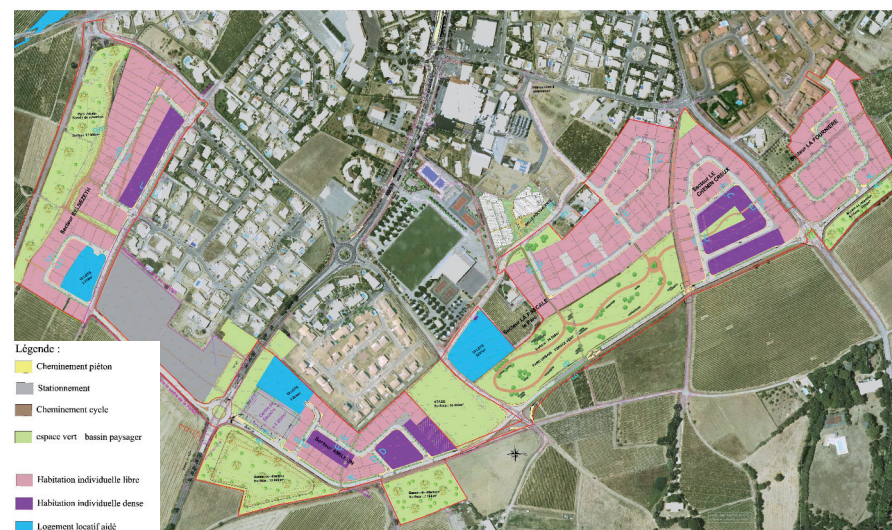
En collaboration avec Entech, ingénieurs conseils hydrauliciens (étude d'impact), et Agence Coste Architectures.

**Date** Travaux en cours de réalisation.

La commune de Servian envisage la création d'un nouveau secteur d'habitat et d'équipements publics, la Zone d'Aménagement Concerté Bel Ami. Elle s'organise en quatre quartiers, cohérents avec leur environnement et possédant chacun leurs caractéristiques :

- En accroche de résidences pavillonnaires, le secteur de Belzebeth possède une exposition privilégiée, vers le sud.
- En entrée de ville, le secteur Amilhon intègre le futur centre de secours.
- Le secteur de La Pascale, le plus important en superficie, offre un quartier prévoyant un large parc paysager et bénéficiant de la proximité de nombreux équipements publics existants (stade, piscine couverte, salle polyvalente).
- En limite d'urbanisation, le secteur de La Fournière possède une vue remarquable sur le domaine et le château de Coussat.

Intégrée à la ZAC Bel Ami, un boulevard urbain représente une voie structurante, qui est associée à la requalification de voies existantes afin de permettre les liaisons inter quartiers.



## DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - ZAC SAINTE ANNE - PORTIRAGNES

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Commune de Portiragnes.
<b>Concessionnaire de l'aménagement</b>	GGL Groupe - Agence de Béziers.
<b>Superficie</b>	24 hectares.
<b>Mission</b>	Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de ZAC. En collaboration avec Antoine Garcia-Diaz Architecte urbaniste et le bureau d'études techniques PROJETEC ENVIRONNEMENT.
<b>Date</b>	En cours de réalisation.

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Sainte Anne, il est potentiellement nécessaire d'acquérir des terrains par voie d'expropriation : la maîtrise foncière des terrains du projet est indispensable, si l'acquisition par voie amiable n'est pas possible, une expropriation est indispensable. L'utilité publique de la ZAC Sainte Anne, apparaît au travers des différents aménagements, qui répondent à des enjeux communaux, d'intérêt général. L'aménagement vise à créer un nouveau quartier d'habitat et d'équipements.

Le programme prévisionnel de construction prévoit 370 logements environ, assurant mixité sociale et diversité des fonctions urbaines : maisons pavillonnaires, maisons groupées, logement social, village seniors.

Le quartier s'organisera autour d'une noue centrale aménagée en trame verte et bleue et d'un réseau viaire structurant intégrant cheminements piétons et cyclables. Le projet prévoit la création d'un complexe sportif avec stationnements et stade de sport équipé, une place haute, espace public en belvédère.



Plan de masse



Plan du périmètre délimitant les immeubles à exproprier







RÉORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

# RÉORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE - CAMBON ET SALVERGUES

**Maîtrise d'ouvrage**  
**Linéaire de voirie communale**  
**Mission**  
**Date**

Commune de Cambon et Salvergues.

72 km.

Réorganisation de la voirie communale.

Réalisée en janvier 2014.

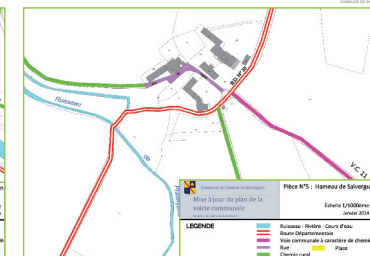
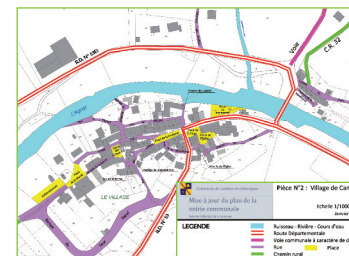
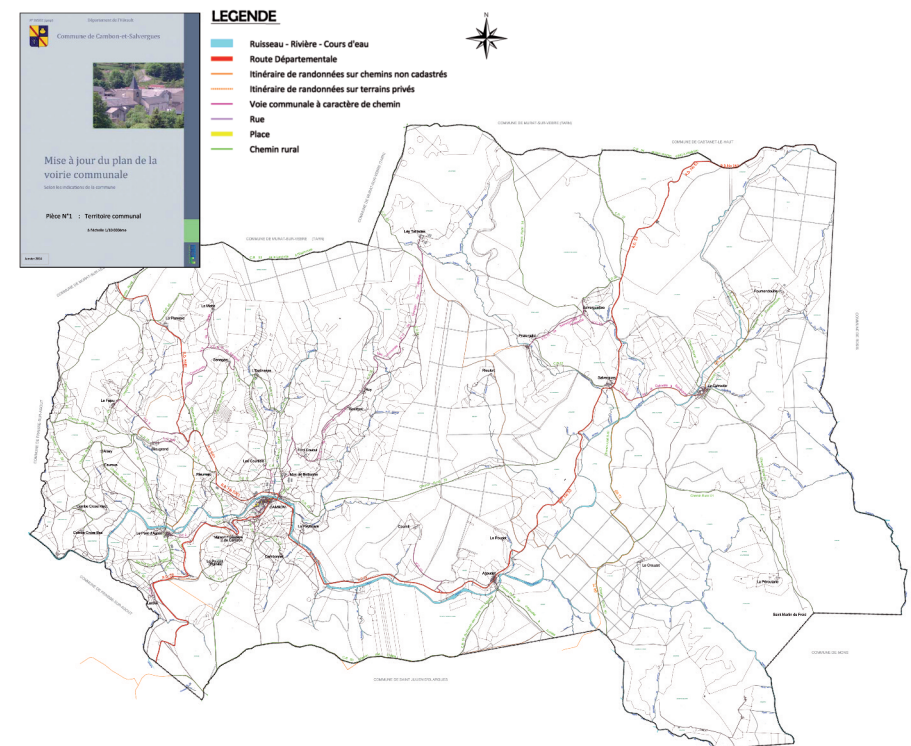
Cambon et Salvergues est une commune rurale dont les activités économiques sont liées à l'agriculture et plus particulièrement à l'élevage, à la sylviculture et au tourisme. Dans un territoire largement occupé par des espaces boisés et des prairies, l'habitat est relativement dispersé. Outre le village de Cambon, elle compte quatre hameaux (le pont d'Agout, Agoudet, Salvergues et la Calmette) et de nombreuses fermes.

En dehors des départementales n°54 et n°54E1, les voies et chemins ont un caractère agricole.

La commune s'est engagée dans une démarche de réorganisation de la voirie communale afin d'assurer une meilleure gestion de ses voies publiques, en conformité avec les besoins communaux et les demandes des usagers.

Ce sera l'occasion également de réaffirmer le caractère communal de certains chemins dont, ponctuellement, des propriétaires riverains peuvent s'être appropriés l'emprise.

- Classer des rues et places du village et des hameaux afin de leur conférer un statut de voies communales (imprescriptibles et inaliénables).
- Desservir tous les écarts, parfois inhabités, par des voies communales ou à défaut des chemins ruraux affectés à l'usage du public.
- Préserver des chemins pédestres pérennes, pour développer et entretenir des circuits de randonnées, bénéficiant à la dynamique touristique, un pôle essentiel dans la commune.
- Régulariser des chemins ruraux annexés par l'ONF, qui est engagée dans un programme de boisement, visant à ouvrir des pistes forestières, les entretenir et les planter.



**Maîtrise d'ouvrage**  
**Linéaire de voirie communale**  
**Mission**  
**Date**

Commune de Servian.  
 130 km.  
 Réorganisation de la voirie communale.  
 Réalisée en décembre 2014.

La réorganisation de la voirie communale est une procédure permettant d'affirmer ou de réaffirmer le statut des voies et le caractère communal de certains chemins et voies dont, ponctuellement, des propriétaires riverains peuvent s'être appropriés des emprises.

La commune a déjà procédé à de nombreuses clarifications et mises à jour du statut de sa voirie en conformité avec l'usage qui en est fait et avec sa destination. Elle souhaite poursuivre sa démarche.

- Classer les rues et places afin de leur conférer un statut de voies communales (imprescriptibles et inaliénables).
- Desservir tous les écarts, parfois inhabités, par des voies communales ou à défaut de chemins ruraux affectés à l'usage du public.
- Préservation des chemins pédestres, dans une volonté de mettre en place et d'entretenir des circuits de randonnées dont elle souhaite garantir la pérennité.

**Extraits du tableau de classement des voies communales et du répertoire des chemins ruraux**

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES		
Voies Communales à Caractère de Place Publique (ou d'avenues, boulevard, passages...)		
Appellation	Remarques	Superficie au plan cadastral (en m <sup>2</sup> )
Place <b>Bénézech</b>		250
Parking <b>Faillières</b>	appellation à valider	736
Place <b>Jean Jaurès</b>		1 700
Place du <b>Jumelage</b>		950
Parking de la <b>Maison du Peuple</b>	appellation à valider	490
Place du <b>Marché</b>		676
Parking <b>Molière</b>	appellation à valider	420
Place du <b>Monument</b>		650
Place du <b>Parc</b>		110
Place du <b>Parking</b>		720
Parking de la <b>Poste</b>	appellation à valider	530
Place des <b>Quatre Vents</b>	appellation à valider	460
Place de la <b>Révolution</b>		360
Place du <b>2 décembre 1851</b>		560
Superficies cumulées des Voies Communales à Caractère de Place Publique (en m <sup>2</sup> )		8 612

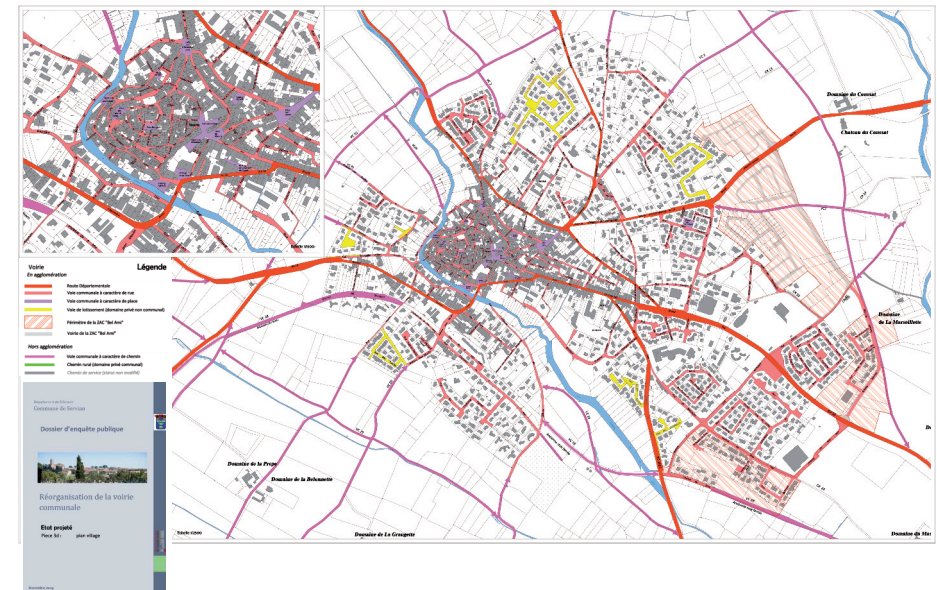


TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES		
Voies Communales à Caractère de Rue (ou d'avenues, boulevard, passages...)		
Appellation	Remarques	Longueur au plan cadastral (en m)
Rue <b>Marcelin Albert</b>		162
Rue <b>Michel Ange</b>		237
Passage <b>Louis Aragon</b>		50
Rue de l' <b>Arc</b>		85
Rue de l' <b>Artisanat</b>	ZAE La Baume	564
Avenue de <b>Bad Wimpfen</b>		525
Rue <b>Honoré de Balzac</b>		17
Chemin des <b>Bambades</b>		330
Rue de <b>Barcelone</b>		120
Rue de <b>Beaumarchais</b>		30
Rue des <b>Beaumes</b>		185
Rue <b>Belbezeth</b>		267
Rue <b>Jules Bournhonnet</b>		150
Rue <b>Georges Brassens</b>		618
Rue <b>Jacques Brel</b>		152
Chemin du <b>Briol</b>		173
Rue de <b>Brescou</b>		55
Rue de la <b>Cannelle</b>		115
Rue du <b>Carignan</b>		97
Rue de <b>Carnas</b>		208
Rue <b>René Cassin</b>		85
Rue du <b>Champ de Madame</b>		340
Rue de la <b>Chapelle</b>		85
Passage du <b>Chasselas</b>	appellation à valider	86
Rue du <b>Chasselas</b>		146



CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES  
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Nos géomaticiens travaillent en partenariat avec l'entreprise Descartes, spécialisée depuis 20 ans dans le développement de logiciels dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique à destination des collectivités locales.

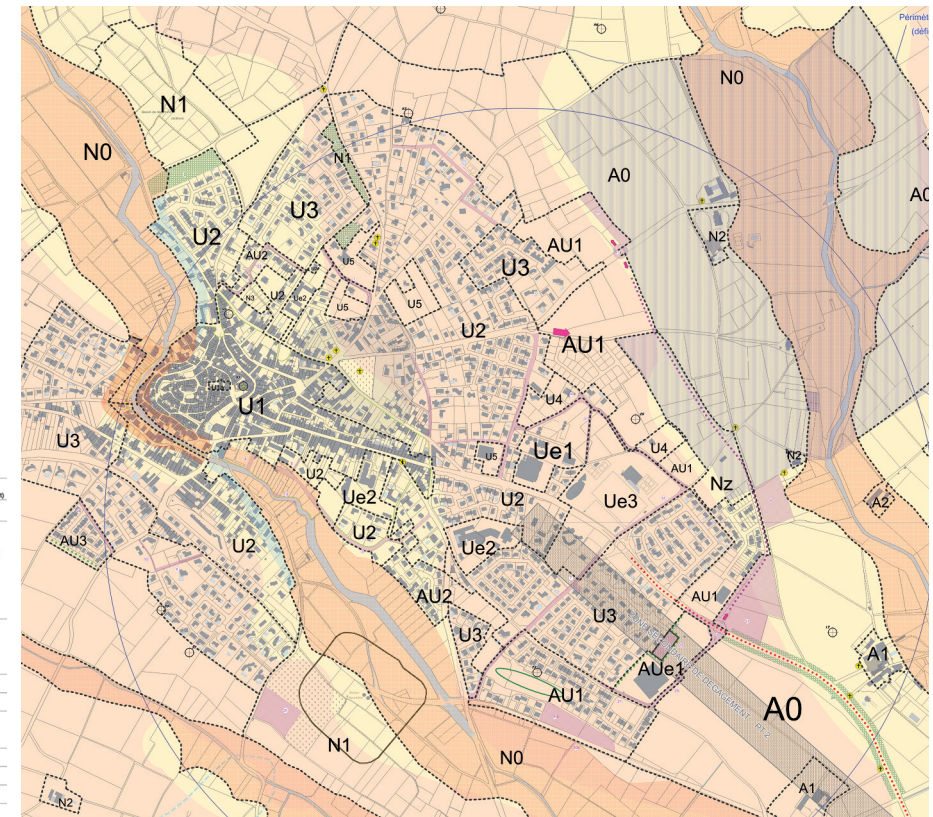
Ils couvrent un large territoire d'intervention, essentiellement dans l'Hérault, mais aussi dans l'Aude.

## LES SOLUTIONS LOGICIELLES PROPOSÉES PERMETTENT DE MAÎTRISER LE TERRITOIRE SOUS DIFFÉRENTES FORMES

- Gestion du cadastre
- Gestion de l'urbanisme
- Gestion des réseaux d'adduction en eau potable et assainissement collectif
- Gestion de l'éclairage public
- Gestion des cimetières.

ZONE	C.O.S.	HAUTEURS	
		Nombre de niveaux	Hauteur (voir règlement)
U1	3	R+2	10 m
U2	1	R+1	8,50 m
U3	0,5		
U4	0,5		
U5	1		
Ue1		R+3	12 m
Ue2	-		
Ue3			
Ue4	0,5	-	12 m
AU1	surface de plancher = 67 500 m <sup>2</sup>	-	ind. : 8,50 m max. : 10 m
AU2	0,4	-	8,50 m
AU3	0,5	-	
AUe1	0,6	-	12 m
AUe2	0,1	-	12 m
A	-	-	-
N	-	-	-

## Exemple de mise en forme d'un document d'urbanisme avec le logiciel MapInfo



### SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE :

- AC1 servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- servitude relative à la protection des monuments historiques inscrits
- AS1 servitude relative à la protection des eaux potables
- ES4 servitude grévant les terrains nécessaires aux R
- F4 servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- F61 servitude de protection autour du cimetière
- F71 servitude de protection des centres de réception radio électrique
- F72 servitude de protection des centres de réception radio électrique contre les obstacles

### PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE P.L.U. :

- zone
- emplacement réservé pour ouvrage public installation d'intérêt général
- section de route où la création d'accès nouveaux particuliers est interdite
- zone de bruit : RN 6, voie de type 1 à moins de 4 mètres de circulation
- périmètre où les eaux souterraines ne sont pas potables
- station d'épuration
- périmètre d'éloignement autour du terrain de lagunage
- bassin de décantation - distillerie
- patrimoine archéologique - localisation des sites
- espace boisé classé
- intention de voirie
- intention de voirie
- obligation d'accès
- obligation de plantation d'alignement sur 5m
- zone verte non aedificandi
- intention d'un parc paysager
- amendement Dupont
- propriété à valoriser
- bande d'étude PIG A75
- élément du petit Patrimoine
- Périmètre de Protection Modifié
- RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES
- allée moyen



ENVIRONNEMENT

**Maître d'ouvrage  
délégué**

GGL.  
Zone d'Aménagement Concerté à destination d'habitat.

**Superficie**

13,3 hectares.

**Mission**

Études préalables, avant-projet sommaire (études de faisabilité et schéma d'intention), dossier de création, dossier loi sur l'eau, dossier de réalisation.

En collaboration avec Lindénia pour le "Volet milieux naturels, faune, flore" de l'Étude d'impact ainsi qu'avec l'Agence Rubio architectes et MBC Développement durable & Territoires (Étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables).

**Date**

Dossier de réalisation en cours.

L'opération consiste en la réalisation d'un quartier d'habitat, d'espaces verts et d'un boulevard urbain participant à remédier au désengorgement de la circulation du village. Situé sur le secteur de la Glacière, il jouit d'un positionnement favorable, en continuité du tissu urbain existant et à proximité des équipements communaux. Les enjeux environnementaux sur le secteur du projet, qui n'intègre aucun site naturel protégé, sont majoritairement moindres et seuls quelques enjeux majeurs ont été déterminés le long de ruisseaux.

La prise en compte de la sensibilité écologique s'est traduite par des mesures d'évitement, réductrices d'impacts et de compensation. Cependant, compte tenu des remaniements et aménagements impliquant la destruction d'un habitat (pieds d'Aristolochie à feuilles rondes), le projet a été accompagné d'un dossier spécifique de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Il est envisagé la reconstitution d'une ripisylve, la transplantation des pieds d'Aristolochie, et la mise en place d'un réseau de fossés en pentes douces, aux abords et dans les bassins de rétention afin de créer un contexte favorable à la repousse de cet habitat. Enfin il a été prévu une veille sanitaire et un suivi floristique dans les secteurs sensibles afin d'éviter l'installation d'une végétation pionnière et souvent invasive sur les terrains remaniés au niveau des bassins de rétention.

**Partie d'aménagement**



**La superposition des enjeux environnementaux et du projet urbain permet de localiser les espaces impactés par l'aménagement**





---

La Courondelle  
58, allée John Boland - 34500 Béziers  
04 67 39 91 40 - Fax : 04 67 39 91 41  
agence@betu.fr